

Actes

4eCOLLOQUE en Biovallée

LES PLANTES À PARFUM AROMATIQUES ET MÉDICINALES

11-12-13 MARS 2026

CAMPUS DU VAL DE DRÔME
EURRE (26)

RENFORCER LE RÔLE DES PPAM DANS LE PARCOURS DE SOIN

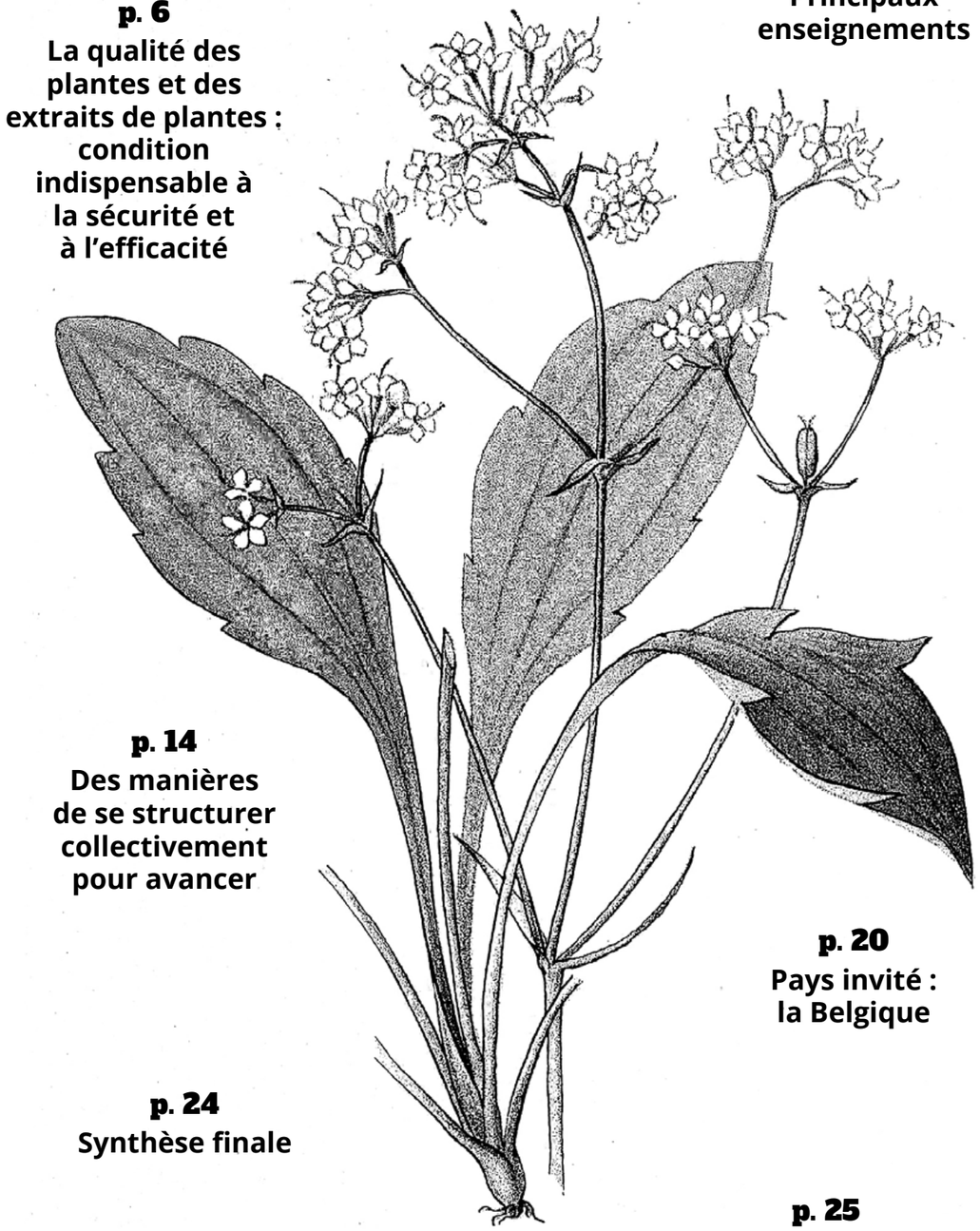
biovallée

L'ASSOCIATION

p. 4
Cadre et objectifs du colloque

p. 5
Principaux enseignements

p. 6
La qualité des plantes et des extraits de plantes : condition indispensable à la sécurité et à l'efficacité



p. 14
Des manières de se structurer collectivement pour avancer

p. 20
Pays invité : la Belgique

p. 24
Synthèse finale

p. 25
Perspectives

ÉDITO

Claude Boudeulle
Vice-présidente et trésorière, Association Biovallée
Ambassadrice Drôme, c'est ma nature

Berceau historique d'une filière d'exception de plantes à parfum aromatiques et médicinales (PPAM), la vallée de la Drôme est également un territoire pionnier en matière de transition écologique. Ici l'agroécologie, la coopération et l'innovation sont au cœur des dynamiques locales et les PPAM y jouent un rôle structurant depuis des décennies.

Aujourd'hui, l'association Biovallée, organisatrice de l'événement invite les acteurs du territoire à imaginer et écrire ensemble son avenir en prenant en compte les trois santés interdépendantes : humaine, environnementale et sociale.

Parce que tout est lié, la bonne santé de la filière PPAM est également au cœur de nos préoccupations et ce colloque a pour ambition de contribuer concrètement à son renforcement.

Les premières éditions de ce rendez-vous ont permis d'explorer des enjeux majeurs : la santé animale et humaine ainsi que l'adaptation de la filière PPAM aux dérèglements climatiques. Cette 4e édition poursuit la réflexion en revenant plus spécifiquement sur la santé humaine. Elle interroge la place que peuvent occuper les PPAM dans les parcours de soins : comment renforcer leur rôle ? Quels projets inspirants impulser ou soutenir pour y parvenir ?

En rassemblant producteurs, transformateurs, chercheurs et professionnels de santé nous affirmons notre volonté collective de construire des parcours de soins plus intégrés ancrés dans les territoires et respectueux du vivant.
La Biovallée forte de son histoire et de ses engagements offre un cadre privilégié pour expérimenter et penser ensemble l'avenir des PPAM au service de la santé humaine. Ce 4e colloque se veut à la fois un espace de réflexion, d'inspiration et d'action au service d'une filière locale de qualité et porteuse de sens.

CADRE ET OBJECTIFS DU COLLOQUE

Ce document restitue les échanges du 4e colloque PPAM organisé par l'association Biovallée les 11, 12 et 13 mars 2026 autour de la thématique : **renforcer le rôle des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans les parcours de soins**.

Pendant trois jours, le colloque a réuni des acteurs issus de différents horizons : producteurs, cueilleurs, transformateurs, chercheurs, universitaires, pharmaciens, médecins, praticiens en herboristerie, représentants associatifs et entreprises de la filière. Cette diversité d'approches a permis de croiser les regards des enjeux liés à une meilleure intégration des plantes à parfum aromatiques et médicinales dans le parcours de soins.
Les interventions ont pris la forme :

- de conférences,
- de témoignages d'entreprises,
- de tables rondes,
- d'ateliers participatifs,
- et de temps d'intelligence collective.

Les actes présentés ici proposent une synthèse des principales interventions et des échanges avec les participants. Ils n'ont pas vocation à constituer des publications scientifiques exhaustives mais à témoigner des réflexions, des constats, des questionnements et des pistes d'action qui émergent aujourd'hui au sein de la filière.

Au fil des échanges, plusieurs enjeux transversaux se sont imposés : la qualité et l'authenticité des matières premières, la sécurité des usages, la formation des professionnels, la structuration collective de la filière, le développement de la recherche clinique ainsi que la nécessité de renforcer les liens entre monde agricole, monde scientifique et monde du soin.

Ces actes souhaitent contribuer à nourrir une dynamique collective et à faire émerger des projets concrets au service de la filière des plantes à parfum aromatiques et médicinales.



PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

La qualité des plantes devient un enjeu central de santé
La qualité, l'authenticité et la traçabilité des plantes et des extraits apparaissent comme des prérequis indispensables à la sécurité des usages et à l'intégration des PPAM dans les parcours de soins.

L'adultération des produits inquiète l'ensemble de la filière
Les interventions ont mis en lumière l'ampleur des fraudes, substitutions et dilutions observées sur le marché des plantes et des huiles essentielles, en particulier dans les produits transformés.

Les usages des PPAM par les patients sont déjà une réalité
Les témoignages issus du terrain montrent que de nombreux patients utilisent les plantes médicinales et les huiles essentielles en complément de leur suivi médical, souvent sans accompagnement adapté.

Les professionnels de santé expriment un besoin de formation
Le manque de connaissances sur les PPAM dans les cursus médicaux et pharmaceutiques a été largement souligné. Le développement de nouvelles formations professionnelles et universitaires apparaît comme un enjeu majeur.

Les liens entre recherche et terrain doivent être renforcés
Le colloque a fait émerger la nécessité de développer des outils communs, des bases de données partagées, des projets collaboratifs et des études cliniques ancrées dans les réalités de terrain.

Une structuration collective de la filière est en cours
Depuis les premières éditions du colloque, de nombreuses initiatives ont vu le jour : associations professionnelles, labels, réseaux métiers, projets de formation et démarches interprofessionnelles.

Le territoire Biovallée s'affirme comme un espace d'expérimentation
Par son histoire, son ancrage agricole et écologique et la diversité de ses acteurs, la Biovallée constitue un territoire pilote pour penser les liens entre agriculture, santé et transition écologique.

LA QUALITÉ DES PLANTES ET DES EXTRAITS DE PLANTES : CONDITION INDISPENSABLE À LA SÉCURITÉ ET À L'EFFICACITÉ



CONFÉRENCE INTRODUCTIVE

Jacques Kopferschmitt

Professeur de médecine

Selon Jacques Kopferschmitt « le thème du soin s'impose car nous sommes à un moment charnière où beaucoup cherchent une pratique complémentaire. Il faut que ce soit sûr, traçable, évalué et correctement intégré », affirme-t-il.
« De nombreux médecins sont dans l'ignorance, et n'ont aucune formation sur les plantes ».
Pour la filière des PPAM, on est à un moment stratégique compte tenu des attentes : l'aspect naturel d'abord, la traçabilité ensuite, ticket d'entrée vers la recherche et la santé.
Les réticences des médecins viennent des risques, des modalités d'utilisation et de l'autonomisation des patients. Mais ils font de plus en plus face à l'usage des plantes de la part de la population. Soyons prudents face aux effets indésirables et aux risques.
L'enjeu du colloque est de favoriser la création d'une filière compétitive et l'organisation des pratiques. Il s'agit de dérouler une chaîne logique, en commençant par le socle : l'authenticité, puis d'identifier les partenariats et de déclencher des projets. Les participants dans leur diversité, producteurs, chercheurs, soignants etc., peuvent avoir les mêmes exigences. « **Biovallée est un terrain idéal pour transformer une conviction partagée en projets et référentiels** » assure Jacques Kopferschmitt. ●

BOTANI+ DE LA SIGNATURE MÉTABOLOMIQUE À LA PREUVE D'AUTHENTICITÉ DES PLANTES ET DE LEURS EXTRAITS

Dr Francis Hadji-Minaglou

Président de BotaniCERT

Francis Hadji-Minaglou souligne la complexité du sujet, du fait des techniques d'extraction, des procédés galéniques différents, des innovations, des délais de plus en plus courts. Pour lui, il y a incitation à la fraude. Or l'authentification d'un extrait sec se fait selon une monographie de pharmacopée, sans recherche de métabolites indésirables. Les falsifications concernent soit l'ajout d'au moins une autre plante, soit l'ajout de substances exogènes.
Il distingue quatre niveaux d'identification et de vérification de l'identité taxonomique, de l'intégrité et de l'absence d'altération.
Un premier niveau où l'on ne voit que les composants sans vérification. Un second niveau, celui de la pharmacopée européenne, peu informatif. Le troisième niveau qui prend en compte davantage de marqueurs. Le quatrième niveau qui met en évidence un très grand nombre de marqueurs chimiotaxonomiques en une seule analyse et qui, a priori, détecte les éléments attendus et ceux non attendus. Et enfin la mise en pratique de la métabolomique qui prend en compte les métabolites secondaires qui sont les actifs de la plante. Se baser sur les marqueurs est insuffisant, assure-t-il. Il faut des profilages complets, une analyse par composant, par famille métabolique afin de différencier les espèces.
Avec son équipe, il a analysé de nombreux extraits secs : les plantes sèches sont moins trafiquées, il y a plus d'arnaques dans les produits transformés.
Le label Botani+ a été créé en 2024, en particulier pour hisser vers le haut le marché des compléments alimentaires. Pour la délivrance du label BotaniCERT, quatre contrôles sont réalisés : pour valider l'espèce, montrer l'absence de substance ajoutée et de dilution et donner le dosage des actifs.
L'objectif est de proposer un outil fiable qui garantit l'absence d'adultération, qui permet d'utiliser en toute tranquillité la notion d'usage traditionnel en proposant un cadre analytique au marché et un prérequis pour des études cliniques crédibles et à valeur scientifique renforcée. L'intervenant donne alors des exemples de falsifications qui sont des fraudes économiques susceptibles d'engendrer des pertes d'efficacité et surtout un risque augmenté sur le plan toxicologique. La plupart des labos se contentent de la conformité à la pharmacopée européenne. Selon lui, c'est le metteur en marché qui est le responsable et qui doit faire valider les extraits par des analyses, l'acheteur ne le fait pas forcément.
Les interventions qui ont suivi cet exposé ont évoqué la nécessité de s'organiser, notamment pour acheter de plus gros lots. Et celle de prioriser la qualité des produits car il semble que 80 % ne soient pas conformes aux exigences. ●

↪ **botanicert.com**

TÉMOIGNAGES D'ENTREPRISES DE LA VALLÉE

Marie Enfedaque

Responsable qualité chez Nateva

L'entreprise, créée en 2005 et rattachée au groupe Léa Nature depuis 8 ans, transforme des matières premières végétales et commercialise les produits finis pour des clients très divers. Trois alambics sont utilisés pour la distillation. Tout part du référencement, explique Marie Enfedaque, on exige les attestations de certifications, les contrats d'engagements, l'analyse des dangers chimiques (contaminants, adultérations, pesticides). Le risque de fraude est analysé notamment sur la matière première. Chaque achat s'accompagne d'une fiche technique - avec les caractéristiques physico-chimiques et organoleptiques, garantissant des produits purs et naturels – et un plan de contrôle et de surveillance. ●



Laetitia Laveran

Directrice technique chez Elixens à Eurre

Un focus a été effectué sur la Sica Bio-plantes qui fournit l'entreprise, laquelle commercialise des ingrédients pour la cosmétique, des aromatisants, huiles essentielles, hydrolats, plantes sèches et extraits spécifiques. Laetitia Laveran souligne que la réglementation sur le bio est de plus en plus drastique, avec un contrôle de chaque lot de matière première. La Sica réunit une cinquantaine d'agriculteurs produisant 40 espèces de plantes 100 % bio. Le contrôle qualité est rigoureux, pour assurer la conformité à une norme (AFNOR…) ou à un référentiel (notamment de sécurité alimentaire : ISO 22000, IFS). Pour l'obtention de normes (Afnor, Iso) ou en interne, au travers d'un plan de contrôle : analyses chromatographiques et physico-chimiques, détection de contaminants, profils aromatiques, risques d'adultération. ●

« Des contrôles seront réalisés par un cabinet d'audits indépendant. »



LABEL HEPNA
HUILE ESSENTIELLE PURE ET NATURELLE

Pierre-Yves Mathonet

Vice-président de l'association HEPNA

Victoire Heran

Directrice de la société Terra-Provence

En avant-propos Pierre-Yves Mathonet a pointé du doigt les prix anormalement bas auxquels sont parfois vendues les huiles essentielles, dans certaines grandes surfaces en particulier. Les analyses montrent la pauvreté des composants et la présence de molécules aux formes inhabituelles, décelées en particulier par leur forme chirale (c'est-à-dire dans leurs configurations en 3D) mettant en évidence des molécules d'origine non naturelle. Leur présence et leur quantification est également permises par analyse au carbone 14. Des molécules naturelles ajoutées intentionnellement peuvent aussi trahir la pureté des huiles essentielles.
Selon les deux intervenants, les adultérations de ce type sont très importantes, la fraude est très présente sur le marché.
Les méthodes d'analyse traditionnelles ne permettent pas de détecter ces composants indésirables dans des huiles essentielles répondant aux normes de qualité standard.
La création de l'association HEPNA en décembre 2023 par des distributeurs et des consommateurs d'huiles essentielles entendait répondre à cette concurrence déloyale. Et pour se faire deux labels sont en cours de création : huiles essentielles « garanties pures et naturelles » et « aux huiles essentielles pures et naturelles » (pour les cosmétiques et les compléments alimentaires par exemple).
Le cahier des charges permet de garantir la traçabilité, de la plante jusqu'au produit fini.
Des contrôles seront réalisés par un cabinet d'audits indépendant. Agriculteurs, distillateurs, négociants, fabricants peuvent adhérer à l'association. ●

↳ **hepna.fr**
↳ **terra-provence.fr**

USAGES DES HUILES ESSENTIELLES
PAR LES PATIENTS ATTEINTS DE MUCOVISIDOSE

Dr Aline Mercan

Médecin phytothérapeute, anthropologue de la médecine, auteur du livre
Manuel de phytothérapie écoresponsable



Aline Mercan fait part de son expérience au CHU de Grenoble : un projet de recherche auprès de patients atteints de mucoviscidose, avec deux sessions de 80 personnes. « Le pneumologue assurait qu'il ne fallait pas utiliser les huiles essentielles, mais tous les patients le faisaient et communiquaient entre eux sur des recettes tandis que le corps médical ne posait pas de questions. Les patients cherchent un complément à leur traitement, pas une alternative » assure-t-elle. « Notre travail concernait la réalité des pratiques, avec une étude préliminaire et un questionnaire en ligne (qui a reçu 317 réponses dont 266 complètes) portant sur : *Qui conseille ? Qui prescrit ? Quels sont les bénéfices ressentis, les risques potentiels identifiés ?* Des entretiens qualitatifs avec des patients ont été réalisés également.
Les patients voulaient qu'on convertisse leur médecin, les médecins qu'on dise que « c'est dangereux… ».
Certains patients n'utilisent pas les huiles essentielles par peur de l'opposition de leur médecin référent. L'automédication est majoritaire pour ceux qui les utilisent. Ils échangent entre eux, cherchent des professionnels de santé, recherchent sur internet et sur les forums ; ils font confiance à leur pharmacien. Des médecins spécialisés en aromathérapie se forment pour développer leur expertise.
Les huiles essentielles employées dans cette maladie sont assez banales et bon marché, selon Aline Mercan, elles sont employées par voie cutanée et un peu par voie orale, très peu inhalées, et souvent utilisées en prévention. Les effets sont globalement positifs, permettant en particulier d'espacer les cures antibiotiques et de juguler les infections bénignes. Une polémique existe concernant l'association huile essentielle / antibiotique, le dialogue étant difficile. Des études cliniques seraient nécessaires et pourquoi pas un guide des bonnes pratiques, le problème restant la non-acceptation des médecins, souvent par méconnaissance. ●

« […] la seule solution est la confiance »

DES HUILES ESSENTIELLES CERTIFIÉES
POUR UNE AROMATHÉRAPIE DE QUALITÉ

Jacques Kopferschmitt
Francis Hadji-Minaglou
Marie Enfedaque
Laetitia Laveran
Pierre-Yves Mathonet
Victoire Héran

Il n'existe pas de label officiel émanant de l'amont pour la matière première utilisée dans les huiles essentielles. Pour Alain Aubanel, président du Syndicat PPAM de France, les fautifs sont à la fois le consommateur, qu'il convient d'éduquer, et les entreprises. Chacun des participants s'accordant à reconnaître qu'il existe des professionnels de l'adultération qui « saucent » selon le terme dédié.
Le souhait de travailler à un statut de l'huile essentielle destiné à l'aromathérapie et l'olfactothérapie (différent de celles utilisées en parfumerie ou pour l'aromatisation) est apparu. La garantie bio ne suffit pas pour notre filière, a soulevé Pierre-Yves Mathonet. La sensibilisation prend beaucoup de temps, la seule solution est la confiance et il est important de ne pas aller actuellement au conflit avec les autres usages a souligné une responsable d'officine. Pour Jacques Kopferschmitt la question est justement celle de l'usage que l'on fait des huiles essentielles. ●

PRÉSENTATION ET PRISE EN MAINS DE BASES DE DONNÉES UTILES POUR LA PRATIQUE DE LA PHYTOTHÉRAPIE CLINIQUE

Anthony Cnudde

Pharmacien, doctorant à l'Université libre de Bruxelles

Lors de l'atelier, Anthony Cnudde, a présenté la base de données Hedrin, sur laquelle il réalise sa thèse. Cet outil permet de recenser les interactions entre plantes et médicaments ainsi que les interactions entre plantes.
L'un de ses intérêts majeurs réside dans la possibilité d'effectuer des recherches croisées à partir de plusieurs médicaments et jusqu'à cinq plantes simultanément. La base s'appuie sur l'ensemble de la documentation scientifique indexée dans PubMed et recense les interactions décrites dans la littérature médicale.
L'outil distingue également différents niveaux de probabilité des interactions identifiées (forte, probable ou faible) et donne accès aux références scientifiques associées. Cette approche permet d'aiguiser l'esprit critique des utilisateurs en les incitant à consulter directement les publications et à évaluer les données disponibles.
L'atelier avait aussi pour objectif de faire évoluer l'outil avec ses futurs usagers. Les participants ont ainsi pu proposer l'intégration de nouvelles plantes afin d'enrichir la base de données.
Anthony Cnudde a enfin présenté une seconde base de données européenne regroupant des données issues des pharmacopées. L'objectif à terme serait de créer des passerelles entre ces différents outils afin de proposer, pour une même indication, des alternatives végétales présentant moins de risques d'interactions. ●

PROJET DE CRÉATION D'UNE LICENCE PROFESSIONNELLE DES MÉTIERS DE L'HERBORISTERIE

Michel Sève

Professeur à la faculté de Pharmacie de l'Université Grenoble Alpes

Manon Paul – Traversaz

Docteure en pharmacie

L'ouverture d'une licence professionnelle intitulée provisoirement *Herboristerie pratique, conseils qualité et sécurité des usages* doit avoir lieu à la rentrée 2027 dans le cadre des enseignements proposés par l'Université Grenoble Alpes, plus précisément au CFA de Guilherand-Granges en Ardèche à proximité de Valence. Elle s'adressera en particulier aux préparateurs en pharmacie et aux titulaires d'un BTS ou d'un DUT Nutrition Bien-être. Il s'agit d'une formation en alternance qui accueillera entre 20 et 30 apprenants par promotion, avec 500 heures d'enseignements assurés pour 50 % par des enseignants non universitaires. Des contrats d'alternance seront signés avec des pharmacies, magasins diététiques, centres de bien-être, laboratoires, fabricants de cosmétiques etc. qui recevront les apprenants. Une collaboration sera établie avec des entreprises locales de la filière plantes et un partenariat sera engagé avec l'Université Paris 5 qui assure la seule autre formation de ce type en France.

Cette licence veut répondre à une demande croissante d'experts formés en herboristerie et à la nécessité d'une formation professionnelle reconnue par l'Université. Celle-ci comportera des enseignements sur la filière du soin, les grandes indications thérapeutiques, l'identification et la transformation des plantes, la sécurité et la qualité, l'approche critique sur les produits. La réflexion qui a suivi l'énoncé a fait apparaître la nécessité d'éclaircir le cadre réglementaire dans lequel s'inscrit la formation : celle d'inclure dans l'enseignement la sensibilisation aux labels et aux falsifications, à la traçabilité, la question de la ressource, l'orientation vers les petits producteurs. La valorisation des compétences est un enjeu majeur de cette licence. ●

« Cette licence veut répondre à une demande croissante d'experts formés en herboristerie et à la nécessité d'une formation professionnelle reconnue par l'université. »



INTELLIGENCE COLLECTIVE
POUR FAVORISER LES SYNERGIES ENTRE LES MONDES DE LA RECHERCHE UNIVERSITAIRE ET DE LA PRODUCTION DE PPAM

Avec la participation de l'AFERP

Association française pour l'enseignement de la recherche en pharmacognosie

Vincent Segrétain

FPH (fédération des paysans herboristes)

Célia Despax

Pharmacienne

L'objectif est d'établir des partenariats étroits entre le milieu de la recherche académique et le monde de la production (filières longues, courtes ou artisanales) pour aller vers des projets qui répondent à des enjeux collectifs (lever les freins à la commercialisation et pour la pérennisation de la filière), avec l'AFERP comme partenaire universitaire.

L'objectif principal d'une collaboration future est le développement de données communes utiles à tous, à partir d'expériences de terrain.

La création d'une boîte à questions en direction des universitaires suppose de définir les problématiques pour la recherche.

Les différentes professions présentes à cet atelier (producteurs, cueilleurs, laboratoires de transformation, universitaires, professions de santé) ont fait part d'un enthousiasme certain et manifesté un vif intérêt à avoir accès à des données d'analyse, pour produire de la connaissance ou obtenir des outils d'aide à la prise de décision.

Le projet Circoupam, né au sein du colloque il y a quatre ans est à poursuivre. Un portail / base de données pourrait être mis en place, avec comme objectifs la mise en lien des producteurs et des acheteurs, de la recherche participative et l'accès des prescripteurs à la base de données.

La formation des professionnels a été évoquée (formations initiales, diplômes universitaires spécialisés) mais aussi la création d'une « échantillothèque » pour alimenter la recherche fondamentale ou encore une banque de données de sujets de recherche.

La notion de circuit court est revenue très souvent, de même que l'acceptation des réponses des universitaires et la valorisation de produits de qualité.



Les producteurs souhaitent que des mots soient mis sur les expériences sensorielles.

Ils demandent un travail analytique aux universitaires sur les huiles essentielles (pures et naturelles notamment), pour aller plus loin que le côté réglementaire.

Le mot « coopétition » a été cité pour un partage qui peut créer du bien commun. Des choix d'actions devront être faits d'ici le prochain colloque, par le biais des appels à projets en particulier.

Sami Corcos qui a animé le colloque a résumé ainsi les attentes : pratiquer une phytothérapie clinique de qualité, quel que soit le métier et la taille de la filière, sereinement et en sécurité, avec une matière médicale de qualité. ●



DES MANIÈRES DE SE STRUCTURER COLLECTIVEMENT POUR AVANCER

LA GUILDE DES PRATICIENNES ET PRATICIENS EN HERBORISTERIE

Laura Marilly-Tomasik

Naturopathe, praticienne en herboristerie

La Guilde française des praticiennes et praticiens en herboristerie est une association créée en 2021 au conservatoire des plantes de Milly-la-Forêt. Elle définit le praticien comme un professionnel du bien-être qui participe à la diffusion des plantes médicinales traditionnelles en articulation avec le monde médical. Les personnes reçues sont accompagnées en parallèle et en complémentarité d'un suivi médical, aucune prescription n'étant délivrée, aucun diagnostic n'étant effectué. Le premier rendez-vous, d'une heure et demie, permet de faire une analyse fonctionnelle et de proposer un programme en herboristerie, en choisissant les formes galéniques les plus appropriées et en ajoutant des conseils d'hygiène de vie.
L'association, inspirée en particulier du Québec, s'est donné pour missions un règlement pour les praticiens, le partage et le soutien, la prise en compte des contextes juridique et déontologique. Elle est en cours de rédaction d'un référentiel métiers grâce à des échanges entre la filière des plantes et le soin, elle a édité un code de déontologie en 2025.
La Guilde qui regroupe 132 adhérents dont 60 % de professionnels agit par le biais de trois groupes : juridique, communication et scientifique. Le premier travaille à la création d'un pack client / praticien, le second organise des webinaires, des cafés-praticiens et des événements et le troisième assure une veille avec des partenaires tels que le Syndicat des Simples. L'association va démarcher les mutuelles en vue d'un remboursement partiel des séances. ●

↳ **guildeherboristerie.fr**

ASSOCIATIONS DES HERBORISTERIES DE FRANCE

Juliette Walek

Formatrice et conseillère spécialisée en herboristerie

L'association des herboristeries de France (AHF) a été créée en 2023 pour les herboristes de comptoir qui n'avaient aucun représentant. On parle ici de commerce, d'achat et de revente avec vérification et collaboration avec des praticiens. Le respect de la ressource et le respect de l'humain sont au cœur d'une herboristerie ancrée dans la science et respectant la tradition.
L'association accompagne les porteurs de projet, elle crée du lien avec les autres professions et avec le consommateur et promeut l'usage des PPAM. Avec une priorité : un conseil et un produit de qualité ainsi que la sécurité du consommateur.
La charte de l'AHF met en avant le respect de la limite des pratiques légales de la médecine. Elle définit des critères de restriction : au moins 70 % de produits de l'herboristerie de préférence bio (garantis par des audits de vérification) dans la gamme proposée ainsi que la nécessité d'une formation, en école ou par une expérience supérieure à deux ans, attestée par des justificatifs ou des tests de compétence. Elle a édité un guide des bonnes pratiques, créé un répertoire des fournisseurs et des herboristes. Elle projette un recensement des données et la création d'un référentiel métiers. ●

↳ **assoherbofrance.fr**

« Le respect de la ressource et le respect de l'humain sont au cœur d'une herboristerie ancrée dans la science et respectant la tradition »

ASSOCATIOIN FRANÇAISE D'AROMATHÉRAPIE CLINIQUE

Sabrina Boutefnouchet

Professeure à l'université Paris Cité

La création de l'association française d'aromathérapie clinique en 2022 s'est faite en lien avec la fondation d'entreprises Gattfossé qui avait lancé un programme de bourses en 2014 et rédigé un consensus d'experts.
De plus en plus de protocoles incluant les huiles essentielles sont développés au sein des établissements de santé. Il s'agit d'une association de professionnels qui utilisent les huiles essentielles et qui souhaitent partager leurs expériences, améliorer leurs pratiques et renforcer la place de ces huiles. Elle regroupe 280 adhérents dont beaucoup de pharmaciens, notamment hospitaliers ; Jacques Kopferschmitt en est le vice-président. La majorité des utilisations concernent la sphère psycho-émotionnelle et l'anxiété, la prise en charge des douleurs et la cicatrisation des plaies.
Des rencontres dont les actes ont été publiés dans la revue *Phytothérapie*, ont eu lieu en 2023 et 2025. La première à Lyon, étayée par des travaux poussés en neurosciences, sur la cognition et le stress notamment. La seconde à Strasbourg sur la prise en charge des infections, celle des douleurs et l'utilisation de l'aromathérapie sur les animaux. Des webinaires ont eu lieu notamment sur les soins de support en psychiatrie ou les troubles consécutifs aux traitements en oncologie.
L'objectif de renforcement et de recensement des données d'évaluation est affiché, dans le but d'objectiver l'efficacité de l'aromathérapie, avec des huiles de qualité pharmaceutique (sauf pour la diffusion et l'olfaction). L'association dispose d'un programme de bourses et de prix pour soutenir des projets. ●

↳ **asso-afac.fr**

« L'adultération est devenue une norme pour beaucoup de laboratoires. »

PLANTES MÉDICINALES EN OFFICINE
QUALITÉ, TRAÇABILITÉ ET ARBITRAGES QUOTIDIENS

Kevin Burdin

Préparateur en pharmacie, responsable scientifique et formation pour le groupement de pharmacie Anton & Willem

L'adultération est devenue une norme pour beaucoup de laboratoires. Tel est le constat que fait Kévin Burdin qui reconnaît avoir vendu en officine des produits de piètre qualité à des prix non justifiés. Son rôle est de sécuriser la matière première en la contrôlant, afin que celle-ci soit optimisée et que tous les maillons soient correctement rémunérés, au travers d'arbitrages permanents.
Il illustre son propos de nombreux exemples, au travers de photos de plantes sèches non conformes aux intitulés mais aussi avec un échantillon de reine des prés qu'il fait circuler parmi les participants, vendue comme des sommités fleuries et n'étant en réalité que des morceaux de tige. « Il y a clairement tromperie sur la marchandise, sachant que la pharmacopée européenne exige un maximum de 5 % de tiges », constate-t-il. Quand ce ne sont pas des cailloux présents dans des sachets de racine de valériane ou des teneurs maximales en résidus pesticides dans des queues de cerise. Selon Kévin Burdin l'adultération est un mot tabou mais c'est une pratique assumée.
Il témoigne également de durées de stockage pouvant aller jusqu'à 10 ans. Ou encore, preuves à l'appui, d'un laboratoire qui met en ligne des plantes et leurs propriétés avec des photos erronées.
Pour toutes ces raisons et du fait d'analyses souvent imparfaites ou encore de résidus effacés volontairement par des procédés thermiques, le groupement de pharmacie Anton & Willem fait appel à BotaniCERT pour les analyses.
Pour le responsable scientifique qui veut du bio réel, de la qualité, de la traçabilité et un prix juste et qui constate un déficit collectif pour la filière, il est très dur d'évoluer dans ce milieu et il convient de faire l'éducation du client.
À la fin de cette séquence, une intervenante a exprimé le souhait d'un groupe de travail entre utilisateurs et producteurs et un alignement entre les besoins et les productions. ●

TABLE RONDE

UNE DYNAMIQUE INTERPROFESSIONNELLE
POUR QUI ? POUR QUOI ?

Association Plantes Actives

Interprofession des PPAM

Benoit Leduc

Vice-président de Plantes Actives, producteur et cueilleur en Bourgogne

En 2020, lors de la première édition du colloque, l'association Plantes Actives n'existait pas davantage que toutes celles qui ont été présentées précédemment.
Elle a été fondée en 2025 par dix membres, pour moitié dans la production — industrielle et artisanale — pour moitié dans la transformation. Avec en amont 120 espèces cultivées sur 21 000 ha et 300 cueillies, des exploitations de toutes tailles, spécialisées ou non, et 3 000 produits valorisés, dont plus de 20 % en bio. Et en aval des applications très diverses, des acteurs de toutes tailles, de la recherche et de l'innovation technique.
Les missions sont les suivantes : valoriser le savoir-faire de la filière française, préserver les bonnes pratiques, soutenir et représenter les adhérents, chiffrer les productions dans l'objectif de les coordonner avec les demandes. Et enfin obtenir la reconnaissance officielle de cette interprofession. ●

↳ **plantesactives.fr**

Alain Aubanel

Producteur et président du syndicat PPAM de France

Le CIHEF a été créé pour faciliter les transactions entre les producteurs et les acheteurs afin d'assurer une cohérence entre l'offre et la demande. L'idée est que les acheteurs soient rassurés sur le fait d'avoir des produits à disposition et que les producteurs puissent avoir un prix rémunérateur. Une communication a été faite pour expliquer aux clients pourquoi les huiles essentielles françaises sont souvent plus chères que celles qui viennent de l'autre bout du monde. Maintenant tout cela est interdit par la loi et le CIHEF a recentré ses activités sur du réglementaire et la défense des huiles essentielles françaises.
L'interprofession a 3 collèges, les producteurs, les distillateurs et les metteurs en marché. ●

QUELLES PERSPECTIVES SOUHAITABLES POUR LES MÉTIERS DE L'HERBORISTERIE ET DE LA PHYTOTHÉRAPIE

Laura Marilly-Tomasik
Juliette Walek
Sabrina Boutefnouchet
Kévin Burdin
Alain Aubanel
Vincent Segretain

Les échanges avec la salle ont permis d'aborder différentes problématiques. En particulier la nécessité d'avoir une visibilité sur les pharmacies « engagées » dans la qualité du sourcing et la formation, sachant qu'il n'existe aucune charte et que la question de la marge financière est beaucoup plus déterminante en général sur les choix des produits. Beaucoup de pharmaciens se sentent isolés, il faudrait réfléchir à la manière de faire entrer des produits de meilleure qualité.
Les besoins d'interactions entre médecins et pharmaciens ont été soulevés de même que ceux d'avoir des interfaces entre prescripteurs.
Il faut que les autorités sanitaires communiquent sur ces produits. Je rêve d'un statut de produit de santé naturelle, comme au Canada, a conclu Kévin Burdin.
La responsabilité est collective : les consommateurs ne savent pas forcément ce qu'ils achètent, ils doivent être conscients que des produits à des prix ridiculement bas ne peuvent pas être de qualité. De surcroît, des entreprises ne respectent pas toujours les règles d'étiquetage et vendent des produits de qualité médiocre. Il faut informer et éduquer les consommateurs pour les aider à mieux acheter et consommer, réaffirme Alain Aubanel. ●



1



2



3



4



5



6



7



8



9



10



11



12



13



14

1. Jacques Kopferschmitt 2. Victoire Heran 3. Francis Hadji-Minaglou 4. Atelier
5. Victoire Heran 6. Accueil 7. Table ronde 8. Compte rendu d'atelier

9. Laura Tomilly-Tomasik 10. Benoit Leduc 11. Juliette Walek 12. Chloé Darge et Andrea Cecere
13. Sabrina Boutefnouchet 13. Table ronde 14. Kevin Burdin



PAYS INVITÉ
TOUR D'HORIZON DE LA QUESTION DES PPAM EN BELGIQUE

QUELS OBSTACLES ET QUELLES OPPORTUNITÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE ?

Andrea Cecere

Doctorante au TERRA Research center, Gembloux Agro-Bio Tech, université de Liège

Chloé Darge

Membre de l'association Folia Officinalis, herboriste diplômée

En Belgique, les trois régimes régionaux ont fragmenté la filière, laquelle apparait pourtant comme un levier de la transition écologique. Il est question, dans l'exposé qui suit, essentiellement de la Wallonie. Andrea Cecere a réalisé un état des lieux de la filière dans le cadre de son travail universitaire au travers d'une enquête très large, elle a produit un premier dossier sur la place des PPAM en décembre 2025.

Il en ressort que les producteurs sont soit des paysans herboristes spécialisés dans ces cultures soit des maraîchers cultivant les plantes aromatiques telles que le persil ou l'angélique en complément des autres productions et vendant en circuit court et enfin des producteurs en grandes cultures, peu nombreux.

En Wallonie 280 ha sont consacrés aux PPAM dont 34 % en bio contre 456 ha en Flandres (13 % en bio).

Les transformateurs font du séchage et de l'assemblage de plantes, de l'extraction et de la distillation. Il y a peu de matériel et pas de coopérative. 76 % des plantes proviennent de l'importation.

Le cadre législatif et administratif, l'organisation de la filière, les connaissances et la reconnaissance, la compétition et la rémunération sont les freins essentiels rencontrés. Le manque d'équipements, la faible mutualisation, le manque de communication entre amont et aval se traduisent par de faibles volumes, des coûts de production élevés et un faible taux de professionnalisation. Le besoin de créer un organisme dédié aux PPAM est une évidence pour la chercheuse qui souhaite la création de coopératives, des incitations financières ciblées, une campagne de communication et de sensibilisation ainsi que l'élargissement de l'accès à une formation spécialisée de qualité.

Selon le référentiel métier du pays, l'herboriste est un vendeur et la réglementation n'existe pas ainsi que l'expose Chloé Darge qui constate un décalage entre théorie et pratique. La formation, accessible à tous, est celle d'un chef d'entreprise herboriste, elle s'obtient en deux ans en cours du soir (7 heures par semaine) auxquels s'ajoutent un stage de 40 heures difficile à trouver.

Dix heures seulement sont consacrées à la réglementation, le contenu sur la production des plantes est minoritaire, il n'y a aucune expérimentation et le taux de professionnalisation est très faible. Il existe également des formations privées en école de plantes.
La réglementation est soumise, en plus de l'EMA (agence européenne du médicament), à un arrêté royal de 2021 qui fournit une liste de plantes dangereuses. La commission d'avis sur les préparations de plantes fait quant à elle preuve d'opacité et les boissons aux plantes sont soumises aux accises (impôts indirects) sur les tisanes.
Les plantes vendues directement, généralement en mélange, le sont à des prix très élevés. 25 % sont d'origine sauvage. Le glanage est limité aux terrains publics, un particulier peut récolter l'équivalent d'un seau de 10 litres.
Le manque de structuration est une réalité. L'union belge des herboristes créée en 2023 est en dormance, il existe un regroupement d'herboristes en Flandres depuis 1990 mais la fracture linguistique ne facilite pas les choses. S'y ajoute une fédération professionnelle officielle nommée BE-SUP.
Deux diplômes universitaires (dont un de phytothérapie) sont destinés au monde médical et paramédical ainsi que deux certificats médicaux accessibles depuis deux ans. On observe une grande curiosité et un esprit d'ouverture parmi les acteurs de la santé mais on ne trouve pas de PPAM en pharmacie.
Des initiatives émergent ici et là tels que des projets de recherche sur les PPAM en Flandres et quelques structures associatives. De même que des accompagnements de projets de la part de Biowallonie et DiversiFERM, des actions de réseautage et des rencontres. Mais le transformateur est un élément central manquant et il y a peu de distillation en raison des soupçons de production d'alcools. D'après Chloé Darge : « en Belgique on est sur une page blanche et on a tout intérêt à venir à ce colloque ».
Le manque de moyens humains freine le développement souhaité par l'Union belge des herboristes en lien avec les politiques. Tandis qu'existe par ailleurs un soupçon de protectionnisme de la part des marques industrielles. « L'espoir de formation à la production des PPAM pourrait se concrétiser en lien avec Biovallée » a conclu l'intervenante. ●

↳ **andrea.cecer@uliege.be**
↳ **info@folia-officinalis.be**

« En Belgique on est sur une page blanche et on a tout intérêt à venir à ce colloque »





SYNTHÈSE FINALE

Cette quatrième édition du colloque PPAM en Biovallée marque une étape importante dans la structuration d'une réflexion collective autour de la place des plantes à parfum, aromatiques et médicinales dans les parcours de soins.
Au fil des interventions, un constat partagé s'est imposé : les usages des plantes médicinales existent déjà largement dans la société, mais leur intégration dans les pratiques de soin reste encore insuffisamment encadrée, documentée et reconnue. Les échanges ont montré l'importance croissante accordée à la qualité des matières premières, à la traçabilité, à l'authenticité des produits et à la sécurité des usages.

Le colloque a également révélé une attente forte de coopération entre les différents acteurs de la filière. Producteurs, transformateurs, chercheurs, pharmaciens, médecins, praticiens et associations ont exprimé la nécessité de mieux travailler ensemble afin de construire des référentiels communs, renforcer les connaissances scientifiques et développer des outils adaptés aux besoins du terrain.

La question de la formation est apparue comme un enjeu central. Le développement de nouvelles formations universitaires et professionnelles, la transmission des savoirs ainsi que l'accompagnement des professionnels de santé constituent des leviers essentiels pour favoriser une pratique rigoureuse et sécurisée des PPAM.

Les échanges ont enfin souligné la nécessité de renforcer collectivement la qualité, la traçabilité, les coopérations entre acteurs et la structuration de la filière.
Le colloque a montré combien les PPAM mobilisent aujourd'hui des enjeux multiples : qualité des productions, recherche, santé humaine, structuration de filière et coopération territoriale. Ces échanges ont largement fait apparaître l'interdépendance entre santé humaine, santé environnementale et santé sociale, au cœur de la notion de « santé commune » défendue par l'association Biovallée.

PERSPECTIVES

À l'issue du colloque, plusieurs perspectives de travail se dégagent pour les années à venir.

Renforcer les outils de garantie qualité
Le développement de référentiels communs, de labels, de méthodes analytiques avancées et de démarches de traçabilité apparaît comme une priorité pour sécuriser les usages et restaurer la confiance dans les produits.

Développer la recherche clinique et les données de terrain
Les participants ont exprimé la nécessité de soutenir des études cliniques, des recherches participatives et des dispositifs de collecte de données permettant de mieux documenter les usages, l'efficacité et les risques liés aux PPAM.

Structurer des bases de données partagées
La création d'outils collaboratifs accessibles aux producteurs, chercheurs, professionnels de santé et transformateurs a été identifiée comme un enjeu stratégique pour mutualiser les connaissances et favoriser l'innovation.

Consolider les formations professionnelles et universitaires
L'ouverture de la future licence professionnelle en herboristerie portée par l'Université Grenoble Alpes constitue une étape importante. D'autres initiatives de formation pourraient émerger afin de répondre aux besoins croissants du secteur.

Renforcer les coopérations entre acteurs de la filière
Le colloque a mis en évidence l'intérêt d'espaces de dialogue pérennes entre monde agricole, recherche académique, professionnels du soin et acteurs économiques.

Favoriser une reconnaissance institutionnelle des PPAM
Plusieurs interventions ont souligné la nécessité de clarifier les cadres réglementaires, de mieux reconnaître les métiers liés aux plantes médicinales et de renforcer la place des PPAM dans les politiques publiques de santé et de transition écologique.

Poursuivre la dynamique engagée par le colloque
Les participants ont exprimé le souhait que le colloque en Biovallée demeure un espace de rencontre, de coopération et d'émergence de projets collectifs au service d'une filière PPAM exigeante, innovante et ancrée dans les territoires.



Territoire d'innovation - Biovallée, un programme co-piloté par :



Association Biovallée

écosite du Val de Drôme
13 Ronde des Alisiers
26400 Eurre

04 26 52 11 22
association@biovallee.net

siret 753 257 815 00021
ape 9499Z